



**MAIRIE**  
DE  
**CUISEAUX** ✠  
71480

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 février 2019**

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire ;

**Étaient présents** : LEROY Christian, GAUTHIER Marie-Noëlle, JAILLET Françoise, LAINÉ Bernard, BOIVIN Gérard, BRISET Christian, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, JACQUES Pascal, MAILLIER Nathalie, MAÎTRE Gilles, MARTINET Christian, POIRIER Annie, PONCET Jean-Michel, ROCHET Annie, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie, VULLIEZ Fabien ;

**Procuration** : GEROLT Magali (Pouvoir à Christian LEROY)

**Secrétaire** : MARTINET Christian

Intervention du Lieutenant DURAND,  
commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie de Louhans.  
La délinquance et les problématiques liées à la sécurité

Les membres du groupe des « Voisins vigilants » ont été conviés.

Après présentations des différentes personnes présentes, le Lieutenant DURAND présente les chiffres de la délinquance et des incivilités des 2 dernières années et les commente. Il détaille les moyens mis en œuvre pour lutter contre la délinquance et les incivilités mais aussi les difficultés rencontrées pour mener à bien cette lutte. Il précise qu'il travaille en étroite collaboration avec les services de gendarmerie des départements voisins.

Le lieutenant DURAND rappelle l'utilité de la participation citoyenne et en repose le cadre.

Un échange s'engage entre les personnes présentes sur le fonctionnement du dispositif de participation citoyenne, sur les actions à mener et les échanges d'informations qui peuvent aider les forces de l'ordre dans leurs missions de lutte contre la délinquance locale.

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018
  - Monsieur le Maire précise que les informations annoncées par Cap Emploi 39 pour les contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » étaient erronés. Les PEC ne peuvent excéder 1 an renouvelable une seule fois et sont aidés à hauteur de 50 % la première année puis 60% la seconde.
- Décisions prises au titre des délégations :
  - Décision modificatives pour virement de crédit prévu au BP
  - Création d'un poste d'agent de surveillance de la cantine scolaire
- Ajout d'un point à l'ordre du jour :
  - Acquisition foncière pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales de la zone Nord

## **1/ Urbanisme : Annulation de révision allégée du PLU pour sa mise en compatibilité avec le SCoT de la Bresse bourguignonne :**

Madame Marie-Noëlle GAUTHIER rappelle que par délibération 2018-42 en date du 3 mai 2018, le Conseil municipal a validé la prescription d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la mise en compatibilité du document communal avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bresse bourguignonne puis par délibération 2018-68 du 6 novembre 2018, le Conseil municipal a modifié les modalités de la révision pour une procédure de révision allégée.

Suite à une information de l'unité du contrôle de légalité de la DDT de Saône-et-Loire, service de planification de l'urbanisme, il est préconisé d'annuler cette dernière décision pour revenir à la délibération initiale de révision générale : En effet, la révision allégée ne doit porter que sur un seul objet, et compte-tenu des motifs multiples de la révision à venir, la procédure allégée n'est pas adaptée. Et à l'issue de l'étude d'une éventuelle révision allégée, le dossier pourrait faire l'objet de recours en nullité.

Monsieur le Maire rappelle que le choix de la procédure allégée relevait également du coût de l'étude comprenant des analyses et rapports déjà existants dans les études de la première révision du PLU de 2012 et de l'AVAP de 2016.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la procédure de révision allégée pour revenir à la procédure de révision générale du PLU.**

## **2/ Finances : Prise en charge de frais de funérailles pour une personne indigente :**

Suite au décès sur le territoire communal d'une personne indigente, Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de parent solvable, la collectivité est tenue de prendre en charge les frais d'obsèques et de sépulture. La Commune, après de longues recherches, n'a trouvé aucun parent du défunt en capacité matérielle de prendre en charge ces dépenses.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au paiement des frais d'obsèques du défunt pour un montant de 1 017€ TTC,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement des frais de funérailles.**

## **3/ Finances : Travaux salle polyvalente – demandes de subventions**

Monsieur Gérard BOIVIN explique que des travaux de rénovation thermique et de mise en conformité pour la salle polyvalente sont à envisager. A cet effet, des devis ont été sollicités pour un montant total de 32 956,95 € HT, à savoir :

- 8 070 € HT pour la rénovation thermique de la verrière du hall d'entrée
- 7 536,95 € HT pour la mise en conformité sanitaire
- 16 450 € HT pour l'acquisition d'équipements de cuisine conformes (piano gaz et four).
- 900 € HT pour le contrôle technique de conformité avant remise en fonctionnement

Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'aides financières à solliciter auprès de :

- La préfecture de Saône-et-Loire au titre de la DETR 2019,
- Département au titre de l'appel à projets départemental 2019,
- La préfecture de région Bourgogne – Franche-Comté au titre de la DSIL 2019.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le coût des travaux et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.**

## **4/ PERSONNEL : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait employé depuis mai 2013 jusqu'en mai 2018, des personnes en contrat aidé, CUI-CAE pour assurer les permanences estivales de l'écomusée et effectuer des travaux administratifs pour le solde des heures restant dues. Pour le dernier contrat

2017-2018, la personne employée n'a pas effectué la part des heures destinée aux travaux administratifs.

Compte-tenu de la surcharge de travail du secrétariat et de la nécessité de mettre de l'ordre dans les dossiers administratifs avant la prochaine mandature et afin de « laisser la place nette » pour la prochaine équipe municipale, il préconise la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité et la conclusion d'un contrat aidé à hauteur de 50% de type « Parcours Emploi Compétence » d'une durée de 9 mois à raison de 20h/semaine, pour un coût estimé à 7 130,61 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste à 20/35<sup>ème</sup> pour une durée de 9 mois et valide le tableau des effectifs suivant :**

Postes au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Postes au 5 février 2019		
<b>Emplois permanents – postes pourvus / A pourvoir</b>					
Rédacteur Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1	Rédacteur Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1
Technicien Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1	Technicien Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1
Agent de Maîtrise Principal cl	TC – 35/35°	0 / 1	Agent de Maîtrise Principal cl	TC – 35/35°	0 / 1
Agent de Maîtrise	TNC 65,14%	1 / 1	Agent de Maîtrise	TNC 65,14%	1 / 1
Adj Tech Principal 2 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35° + 1TNC 50%	2 / 2	Adj Tech Principal 2 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35° + 1TNC 50%	2 / 2
Adj Tech Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1	Adj Tech Principal 1 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1
Adj Admin P. 1 <sup>o</sup> cl	2 TC – 35/35 + 1TNC 80%	2 / 3	Adj Admin P. 1 <sup>o</sup> cl	2 TC – 35/35 + 1TNC 80%	2 / 3
Adj Admin Principal 2 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1	Adj Admin Principal 2 <sup>o</sup> cl	TC – 35/35°	1 / 1
Brigadier-chef Principal PM cl	TC – 35/35°	1 / 1	Brigadier-chef Principal PM cl	TC – 35/35°	1 / 1
<b>Emplois temporaires- / postes pourvus / A pourvoir</b>					
Adj Admin Territ – CDD 15 semaines	TNC 20/35°	0 / 1	Adj Admin Territ – CDD/PEC – 9 mois	TNC 20/35°	0 / 1
Parcours Emploi Compétence	TC – 35/35°	0 / 1	Parcours Emploi Compétence	TC – 35/35°	1 / 1
Adj Tech Territorial – CDD	TNC – 4,45/35°	1 / 1	Adj Tech Territorial – CDD	TNC – 4,45/35°	1 / 1

*Les postes grisés ne sont pas pourvus et ne sont pas à pourvoir pour le moment*

Départ de Nathalie MAILLIER

## **5/ PERSONNEL : Emploi du temps des agents des services techniques**

Monsieur le Maire rappelle la réorganisation des services et la modification des horaires des agents des services administratifs et de la police municipale décidées en 2018.

Il propose, aujourd'hui, pour des raisons de présence inégale, de difficultés de gestion des absences et d'organisation des services techniques de procéder à une répartition plus simple et plus claire en revenant à un emploi du temps hebdomadaire de 5 jours à 7h, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'emploi du temps des agents des services techniques municipaux.**

## **6/ Acquisition foncière d'une parcelle pour création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en zone Nord :**

Monsieur le Maire rappelle les options jusque-là envisagées pour le détournement des eaux pluviales de la zone Nord de la Commune. Après accord verbal du propriétaire, il propose l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 1 580 m<sup>2</sup> de la scierie Cheveaux pour un coût moyen de 5 €/m<sup>2</sup>, les frais de bornages et d'actes étant à la charge de la Commune.

La situation de cette parcelle est plus appropriée pour la création du bassin de rétention et évitera le projet d'installation de l'équipement le long de RD1083 qui présente de nombreux inconvénients, notamment d'accessibilité et d'entretien.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition foncière d'une parcelle de 1 580 m<sup>2</sup> au prix de 5 €/m<sup>2</sup>.**

## **7/ EHPAD : Garanties d'emprunts**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les réponses aux questions soulevées lors de la dernière séance de décembre 2018 au cours de laquelle avait été adopté le

principe d'un cautionnement des prêts nécessaires à la construction de l'EHPAD sans en fixer le niveau.

Il fait part des différentes informations recueillies et des échanges entre la Commune et l'EHPAD, la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme prêteur, la Trésorerie de Cuiseaux et le Directeur de la Direction des Finances du Département. Les documents retraçant tous ces échanges ont été remis en séance aux membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire commente les simulations réalisées par le directeur financier du Département qui décrit les risques encourus par la Commune en fonction du taux de cautionnement.

Après un tour de table où chaque membre du Conseil municipal s'est exprimé et a donné son avis sur le taux de cautionnement à prendre en compte, le résultat du vote est de 13 voix pour 30% et de 5 voix pour 50%.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, d'un taux de 30% pour le cautionnement des emprunts, de l'EHPAD de Cuiseaux, destinés à la construction d'un nouvel établissement.**

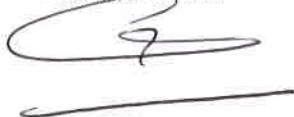
#### Questions diverses :

- Audrey FAUVEY intervient pour le projet de journée citoyenne du samedi 25 mai 2019. Elle souhaite qu'un comité de pilotage soit installé et qu'une réunion de démarrage ait lieu prochainement. Elle détaille certaines actions auxquelles elle a déjà pensé et des actions pourraient être menées, des animations et ateliers qui pourraient jaloner cette journée. Les associations vont être contactées pour y participer et une première réunion est fixée le jeudi 7 mars 2019 à 18h
- Gilles de COURTIVRON indique qu'il a été contacté par le Président de l'association des Centres sociaux pour l'organisation de réunions dans le cadre du grand débat. Il précise que le Président de l'association de la Grange Rouge met également en place des séances d'échanges sur les thèmes à traiter. Il est à la recherche de personnes pouvant animer et être médiateur pour les réunions à venir.
- Gilles de COURTIVRON explique qu'entre deux biennales et afin que Cuiseaux bénéficie d'une animation, il travaille avec le Comité Cuiseaux Pays des Peintres à une exposition dont le thème est : « Art et football ». Il sollicite des autorisations pour l'utilisation d'équipements de la Commune, notamment pour la réalisation d'une fresque sur le mur intérieur de l'enceinte du stade Bernard Morey. Pour étoffer cette exposition, il demande la possibilité de faire appel aux habitants de Cuiseaux pour le prêt temporaire d'objets, photos, et autres souvenirs du football à Cuiseaux. L'exposition est prévue du 8 juin jusqu'à la fête de Cuiseaux.
- Christian LEROY annonce que les voies du Sel reviendront cette année à Cuiseaux au mois d'août 2019
- Les membres du comité de pilotage du restaurant scolaire sollicitent une réunion afin de commencer à préparer la rentrée de septembre et la gestion du service dans les nouveaux locaux.
- Prochaines dates de réunions en mairie de Cuiseaux :
  - Jeudi 21 février 2019 à 18h : Commission finances – Bilan 2018
  - Lundi 25 février 2018 à 18h : CCAS – Bilan 2018 et budget 2019
  - Jeudi 28 février 2019 à 18h30 : Conseil municipal – Validation des comptes 2018
  - Mardi 19 mars 2019 à 18h : Commission finances – Préparation du budget 2019
  - Mardi 26 mars 2019 à 18h30 : Conseil municipal – Validation du budget 2019

La séance est levée à 21h45

Cuiseaux, le 5 février 2019

Secrétariat,  
Christian MARTINET



Le Maire,  
Christian LEROY

